

États financiers

Pour l'exercice clos le 30 juin 2021

TRAFICS 2020-2021

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 portant la signature électronique 9055548562, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires (du centre de services scolaire ou de la commission scolaire) conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de service scolaire du Val-des-Cerfs, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu : Granby_____

Date : 12 octobre 2021_____

TRAFICS 2020-2021

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (ci-après « centre de services scolaire ») portant la signature électronique 9055548562, et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275, du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, les états financiers ci-joints, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 503

Les informations présentées aux pages 299 à 503 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Cowansville

Le 13 octobre 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A108684

Page auditée

État de la situation financière

au 30 juin 2021

		A	B	C	D
		2021	2020	Variation	Variation
			(redressé)	\$	%
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire)	5 459 219,32	149 384,61	5 309 834,71	3554%
01190	Placements temporaires	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir	21 426 953,37	22 711 703,62	-1 284 750,25	-6%
01400	Subvention d'investissement à recevoir	162 624 638,34	151 232 264,09	11 392 374,25	8%
01480	Subvention à recevoir - Financement	2 496 627,00	2 498 872,00	-2 245,00	0%
01300	Taxe scolaire à recevoir	243 268,98	1 501 939,60	-1 258 670,62	-84%
01500	Débiteurs	2 729 965,62	2 180 679,65	549 285,97	25%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs	307 533,00	304 300,00	3 233,00	1%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	195 288 205,63	180 579 143,57	14 709 062,06	8%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires	0,00	9 089 179,00	-9 089 179,00	-100%
03500	Créditeurs et frais courus à payer	31 959 259,41	23 386 248,40	8 573 011,01	37%
03450	Subvention d'investissement reportée	148 877 396,00	135 634 558,11	13 242 837,89	10%
03400	Revenus perçus d'avance	1 257 909,96	1 816 520,76	-558 610,80	-31%
03600	Provision pour avantages sociaux	10 515 281,55	10 439 640,35	75 641,20	1%
03700	Dettes à long terme à la charge de l'OS	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	145 929 119,50	137 357 740,50	8 571 379,00	6%
03250	Passif au titre des sites contaminés	2 496 627,00	2 498 872,00	-2 245,00	0%
03800	Autres passifs	16 936 434,57	3 177 390,04	13 759 044,53	433%
00010	TOTAL DES PASSIFS	357 972 027,99	323 400 149,16	34 571 878,83	11%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-162 683 822,36	-142 821 005,59	-19 862 816,77	-14%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles	153 210 198,25	139 777 816,69	13 432 381,56	10%
01970	Stocks de fournitures	110 349,00	104 122,66	6 226,34	6%
01900	Charges payées d'avance	433 015,83	457 164,07	-24 148,24	-5%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	153 753 563,08	140 339 103,42	13 414 459,66	10%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	-8 930 259,28	-2 481 902,17	-6 448 357,11	-260%

Page auditée

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2021

	A	B	C	D	E
	Budget	Résultats	Résultats	Variation	Variation
	2021	réels	réels	\$	%
	(redressé)	2021	2020		
REVENUS					
00010 Subvention de fonctionnement du MEQ	179 281 717	185 307 513,85	166 011 344,82	19 296 169,03	12%
00020 Subvention d'investissement	1 765 390	63 592,48	1 731 843,14	-1 668 250,66	-96%
00030 Autres subventions et contributions	716 456	728 603,13	732 281,25	-3 678,12	-1%
00040 Taxe scolaire	16 745 946	16 746 191,89	22 939 164,54	-6 192 972,65	-27%
00050 Droits de scolarité et frais de scolarisation	313 331	472 108,26	341 167,04	130 941,22	38%
980 Ventes de biens et services	12 596 293	9 994 547,57	8 874 690,40	1 119 857,17	13%
00060 Revenus divers	1 499 982	1 788 590,85	2 277 763,16	-489 172,31	-21%
966 Amortissement de la subvention d'investissement reportée	9 030 885	9 303 825,76	8 483 819,53	820 006,23	10%
00000 Total des revenus	221 950 000	224 404 973,79	211 392 073,88	13 012 899,91	6%
CHARGES					
10000 Activités d'enseignement et de formation	109 999 626	106 744 725,37	104 462 328,59	2 282 396,78	2%
20000 Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	54 001 606	50 038 618,46	50 318 241,09	-279 622,63	-1%
30000 Services d'appoint	21 706 185	21 641 317,11	19 720 336,36	1 920 980,75	10%
50000 Activités administratives	9 133 857	8 438 064,32	8 412 556,93	25 507,39	0%
60000 Activités relatives aux biens meubles et immeubles	21 896 918	22 313 079,56	20 889 729,09	1 423 350,47	7%
70000 Activités connexes	5 111 808	21 551 384,87	5 433 422,78	16 117 962,09	297%
80000 Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	100 000	75 641,20	257 998,24	-182 357,04	-71%
964 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	50 500,01	307 246,18	-256 746,17	-84%
00100 Total des charges	221 950 000	230 853 330,90	209 801 859,26	21 051 471,64	10%
00200 EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0	-6 448 357,11	1 590 214,62	-8 038 571,73	-506%

Page auditée

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2021

	A	B
	2021	2020
		(redressé)
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	-2 269 255,67	-3 859 470,29
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-212 646,50	-212 646,50
00030 Solde redressé	-2 481 902,17	-4 072 116,79
00040 Excédent (déficit) de l'exercice	-6 448 357,11	1 590 214,62
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-8 930 259,28	-2 481 902,17

Page audité

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2021

	A Budget 2021	B Résultats réels 2021	C Résultats réels 2020
	(redressé)		(redressé)
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-140 000 000	-142 608 359,09	-139 766 186,63
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	0	-212 646,50	-212 646,50
00000 SOLDE REDRESSÉ	-140 000 000	-142 821 005,59	-139 978 833,13
00030 Excédent (déficit) de l'exercice	0	-6 448 357,11	1 590 214,62
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles	-28 447 934	-22 309 978,33	-13 450 368,89
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	0	-676 249,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles	9 503 666	9 552 269,77	8 691 338,02
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	0	-1,00	307 996,35
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0	2,00	0,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles	0	0,00	0,00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues	0	1 575,00	0,00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-18 944 268	-13 432 381,56	-4 451 034,52
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	17 921,90	18 647,44
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-18 944 268	-19 862 816,77	-2 842 172,46
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-158 944 268	-162 683 822,36	-142 821 005,59

Page auditée

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2021

	A 2021	B 2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		(redressé)
00010 Excédent (déficit) de l'exercice	-6 448 357,11	1 590 214,62
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	41 678,68	112 137,06
00030 Provisions liées aux placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	75 641,20	257 998,24
00050 Stocks et charges payées d'avance	17 921,90	18 647,44
00060 Amortissement de la subvention d'investissement reportée	-9 303 825,76	-8 483 819,53
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	94 379,00	96 080,50
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	9 552 269,77	8 691 338,02
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	50 500,01	307 246,18
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
00110 Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	30 544 746,47	18 952 309,10
00120 Autres éléments hors trésorerie	0,00	-218 090,00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0,00	-218 090,00
00122 Réservé au Ministère	0,00	0,00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	24 624 954,16	21 324 061,63
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-18 959 891,44	-14 272 969,46
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	255 375,99	1 950,17
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	1 575,00	0,00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-18 702 940,45	-14 271 019,29
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	0,00	0,00
00235 Sorties de fonds pour l'acquisition de prêts	0,00	0,00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille	0,00	0,00
00245 Produits de disposition de prêts	0,00	0,00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	18 636 000,00	26 390 564,40
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-10 159 000,00	-29 184 000,00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
00350 Remboursement de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-9 089 179,00	-4 501 775,00
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-612 179,00	-7 295 210,60
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	5 309 834,71	-242 168,26
00510 Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	149 384,61	391 552,87
90000 ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE	5 459 219,32	149 384,61

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le centre de services scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret n° 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs financiers

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Passifs

Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les subventions d'investissement reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance-traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est imputée aux charges.

Dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2021. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations et transformations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les subventions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEQ et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les frais qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3 - MODIFICATION COMPTABLE

Paiements de transfert

Le 9 mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé sa décision de modifier l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des subventions à recevoir dans les états financiers de l'organisme scolaire, puisqu'elle se fera sur la période de réalisation des travaux admissibles de l'organisme scolaire. Cette modification a été appliquée rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs.

Ainsi, les modifications apportées au 1^{er} juillet 2019 et au 30 juin 2020 consistent principalement à comptabiliser une subvention d'investissement à recevoir et une subvention d'investissement reportée. En contrepartie, la subvention de financement relative aux immobilisations a été annulée.

Cette modification de méthode comptable a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Redressé 2020
	<u>\$</u>
Actifs financiers	
Subvention d'investissement à recevoir	151 187 164
Subvention de financement – immobilisations avant le 1 ^{er} juillet 2008	1 692 507
Subvention de financement – immobilisations après le 1 ^{er} juillet 2008	(20 363 306)
Passifs	
Subvention d'investissement reportée	132 729 012
Déficit accumulé et dette nette au début de l'exercice	212 647
Revenus	
Subvention pour le service de la dette – paiement de capital sur la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	(15 800 000)
Subvention – financement	5 766 921
Subvention d'investissement	1 731 843
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	8 301 236
Excédent (déficit) de l'exercice	-

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 429 519	3 646 594
Intérêts reçus au cours de l'exercice	214 166	187 678

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 93 598 210 \$ porte intérêt au taux préférentiel (2,45 %) et est garanti par le MEQ. L'emprunt bancaire est autorisé mensuellement par le MEQ.

Au 30 juin 2020, le montant autorisé de crédit pour l'emprunt bancaire, les acceptations bancaires et les billets était de 65 624 070 \$. Le tout était autorisé mensuellement par le MEQ. De plus, au 30 juin 2020, l'emprunt bancaire portait intérêt au taux préférentiel (2,45 %), l'acceptation bancaire portait intérêt au taux de 0,82 % et le billet – règlement de l'action collective sur les frais exigés des parents, portait intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois diminué de 0,10 % (0,515 %).

6 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

7 - PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et autres provenant d'un réservoir d'huile à chauffage, d'un garage de mécanique automobile, de la contamination de terrains adjacents et de la contamination de l'eau souterraine d'une municipalité.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

8 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention sont garanties par le MEQ et sont constituées de billets Fonds de financement remboursables par versements annuels plus les intérêts à des taux variant entre 0,691 % et 3,1368 % (entre 0,745 % et 3,1368 % au 30 juin 2020) et échéant entre mai 2022 et avril 2046. Le solde des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2021 est de 146 576 579 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 647 459 \$ pour un montant net de 145 929 120 \$ (138 004 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 646 260 \$ pour un montant net de 137 357 741 \$ au 30 juin 2020).

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	11 728 938
2023	11 226 938
2024	21 888 938
2025	16 052 353
2026	7 970 353

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement d'un montant de 10 282 813 \$ (3 534 659 \$ au 30 juin 2020), soit 4 775 218 \$ pour des bâtiments (486 243 \$ au 30 juin 2020), 1 031 112 \$ pour des aménagements (514 983 \$ au 30 juin 2020), 3 810 894 \$ pour des améliorations et transformations majeures (2 533 433 \$ au 30 juin 2020) et 665 589 \$ pour le développement informatique. Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

10 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice, soit au 30 juin 2021.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

11 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants :

Obligations contractuelles

- L'organisme scolaire est lié par des contrats de transport scolaire échéant en 2022, représentant des engagements de 11 264 669 \$.
- L'organisme scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager, déneigement, ordures, coupe de gazon, etc. échéant à différentes dates jusqu'en 2025, représentant des engagements de 2 811 719 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 2 223 358 \$ en 2022, 428 348 \$ en 2023, 147 848 \$ en 2024 et de 12 165 \$ en 2025.
- L'organisme scolaire a signé des contrats de construction, de rénovation d'écoles et d'aménagements de terrain représentant des engagements de 12 194 289 \$ pour l'exercice 2022 qui seront financés par le MEQ et par des subventions de tiers.
- L'organisme scolaire s'est engagé à verser un montant de 212 324 \$ pour des ajustements au transport scolaire liés à l'environnement échéant en 2022.
- Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement ainsi que des services découlant de certaines mesures des règles budgétaires 2020-2021 représentant un montant de 838 136 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- L'organisme scolaire s'est engagé à contribuer pour un montant de 83 669 \$ en 2022 pour la réalisation d'un projet de construction et l'utilisation d'un terrain synthétique de soccer avec la Ville de Bromont et le Club de Soccer Bromont Inc.

Droits contractuels

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 22 608 546 \$ sur une période de 25 ans. L'échéancier de ces subventions est de 3 537 791 \$ en 2022, 3 278 995 \$ en 2023, 2 840 448 \$ en 2024, 2 340 512 \$ en 2025 et 2 049 352 \$ en 2026.

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2021

12 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

13 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme scolaire, de même que plusieurs autres organismes scolaires, est visé par deux actions collectives, une à l'encontre des Frères du Sacré-Cœur et une contre La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour des allégations de gestes perpétrés entre 1940 et une date indéterminée. Les organismes scolaires et le procureur général du Québec sont appelés au dossier à titre de défenderesses en garantie. Au 30 juin 2021, l'organisme scolaire a comptabilisé un montant de 3 000 000 \$ à titre de provision.

Les autres réclamations en suspens contre l'organisme scolaire, représentant un passif potentiel d'un montant maximum de 2 553 416 \$, consistent en 6 dossiers distincts pour lesquelles une provision de 2 547 000 \$ a été inscrite aux états financiers.